

Actualité

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch**

Band (Jahr): **112 (2014)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

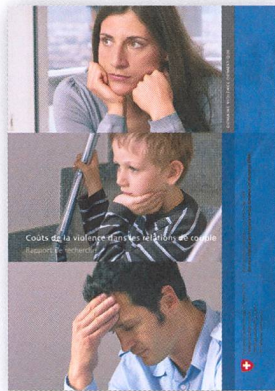
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La violence conjugale coûte de 164 à 287 millions de francs par an



Plus de la moitié des homicides sont commis dans le cadre de la violence domestique. En moyenne, celle-ci a tué une personne toutes les deux semaines en 2012. Deux victimes sur trois sont des femmes.

La violence domestique et sa manifestation la plus répandue, la violence dans les relations de couple, causent une grande souffrance humaine, mais aussi des coûts que la société tout entière doit supporter. Intitulé «Coûts de la violence dans les relations de couple», le rapport de recherche élaboré sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG propose pour la première fois une présentation systématique, basée sur des estimations prudentes, des coûts que la violence entraîne dans différents domaines.

On apprend ainsi que les dépenses effectivement engagées et les pertes de productivité (coûts tangibles) dues à la violence dans les relations de couple représentent de 164 à 287 millions de francs par an. Cela correspond aux dépenses annuelles d'une ville suisse de moyenne importance.

Faute de données de base, il n'a pas été possible de faire ressortir les coûts de la violence dans des domaines importants (par exemple, les procédures civiles, la protection de l'enfant et de l'adulte, les offres de soutien et coûts de santé pour les enfants exposés, la santé psychique des hommes). La majeure partie des coûts de la violence dans les relations de couple concerne la police et la justice (49 millions de francs), les pertes de productivité (40 millions de francs) et les

offres de soutien (37 millions de francs). Outre ces coûts tangibles annuels, il faut prendre en compte des coûts encourus tout au long de la vie qui s'élèvent à près de 2 milliards de francs, imputables à la perte de qualité de vie due aux souffrances, aux douleurs et à la peur consécutives à la violence (coûts intangibles).

Document PDF (en version longue de 134 pages, ou en version courte de 36 pages) à télécharger sur:

www.ebg.admin.ch > Documentation >

Publications > Publications sur la violence

Source: Communiqué de presse du 19.11.2013

Registre des allocations familiales

Le registre national des allocations familiales vise à prévenir la perception de plusieurs allocations familiales pour un même enfant. Il fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2011 et son bilan est aujourd'hui très positif.

Au cours de ses deux premières années de fonctionnement, le registre a permis d'identifier près de 45 700 cas où plusieurs allocations étaient versées pour un même enfant. Cela correspond à un montant de 20 millions de francs, soit seulement 0,2% du volume total de 5,1 milliards de francs versé chaque année. Le remboursement des sommes indûment payées a été demandé. Le registre a de plus permis d'empêcher le versement de 24 200 allocations indues. Il est probable que le nombre d'allocations indûment versées va continuer de baisser grâce au registre.

Source: Communiqué de presse OFAS du 12.11.2013

«Cultures et périmée»

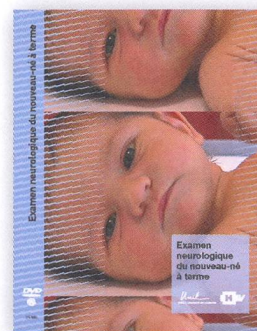
Tel sera le thème des prochaines Rencontres internationales Corps et Cultures du monde qui auront lieu à Paris les 20 et 21 mars 2014.

A l'initiative de Madame Dre Bernadette de Gasquet et sous la présidence d'honneur du Prof. René Frydman, ce premier congrès a pour but d'amorcer une réflexion interdisciplinaire sur le périmée. Il sera l'occasion de réunir plusieurs approches reflétant les religions, cultures et rites de divers pays.

Programme et inscription: www.anthea.fr ou www.degasquet.com

L'examen neurologique du nouveau-né à terme

Des médecins du Service de Néonatalogie du CHUV ont réalisé un DVD (24 minutes) expliquant le déroulement d'un examen du nouveau-né à terme sain permettant d'apprécier ses compétences. L'examen neurologique est effectué pour chaque enfant, quelques jours après la naissance. Les gestes cliniques illustrés dans cette vidéo sont simples, non invasifs, et ils permettent d'apprécier les compétences de l'enfant.



Différents éléments sont présentés:

- Une introduction didactique sur le développement cérébral
- Les états d'éveil selon T.B. Brazelton
- La motricité spontanée selon H.-F. Prechtl
- L'examen neurosensoriel
- L'examen du crâne et des sutures
- L'évaluation du tonus passif et actif selon L. et V. Dubowitz et C. Amiel-Tison
- Les réflexes ostéo-tendineux et archaïques.

Cet outil pédagogique s'adresse avant tout aux médecins en formation, aux étudiants en médecine et à tout médecin de premier recours. Prix: CHF 30.-
Commande: CEMCAV - CHUV, Rue du Bugnon 21, CH-1011 Lausanne. E-mail: Av.Doc@chuv.ch

Histoire de l'allaitement maternel

Dans le cadre du projet Sinergia, le groupe d'étude «Allaitement: histoire, littérature, anthropologie» organise entre décembre 2013 et juin 2014 une série de conférences à l'université de Genève.

Pour les détails: www.unige.ch/rectorat/maison-histoire/Recherche/allaitement.html

Les pères engagés dans la sphère domestique et familiale

Quelle est la participation des pères en couple au travail domestique et aux tâches parentales? Quelles sont les caractéristiques personnelles et familiales des pères qui s'engagent le plus dans la sphère domestique et familiale? Un rapport récemment publié par l'Office fédéral de la statistique (24 pages, uniquement en version électronique) amène des éléments de réponse à ces questions.

La première partie du rapport dresse un panorama relativement large du partage des temps de travail rémunéré et non rémunéré dans les ménages familiaux et met en lumière le rôle du père au sein de la famille. La deuxième partie se focalise sur les caractéristiques personnelles et familiales des pères les plus engagés. La troisième partie étudie en détail, au moyen de régressions logistiques, les facteurs associés à un engagement plus important des pères dans les tâches domestiques et parentales.

Pour le consulter gratuitement et le télécharger:
www.bfs.admin.ch > Actualités > Publications

Nouvelle loi fédérale sur l'enregistrement du cancer

L'enregistrement national des cas de cancer permet de réaliser des progrès dans la prévention, la détection précoce et le traitement.

Le Conseil fédéral entend créer une base légale pour répertorier de manière complète et uniforme les données concernant les maladies oncologiques. Les participants à la procédure de consultation ont largement approuvé l'avant-projet. Le Conseil fédéral a donc chargé le Département fédéral de l'intérieur d'élaborer un projet de loi d'ici la fin 2014. Cette loi s'inscrit dans sa stratégie globale «Santé2020».

A l'avenir, un ensemble minimal de données, comprenant notamment le diagnostic précis, la date à laquelle il a été posé et celle à laquelle le traitement a

débuté, sera collecté pour chaque cas. Pour certains cancers spécifiques, des données complémentaires seront recensées (par exemple, l'évolution de la maladie ou du traitement).

Source: Communiqué de presse OFSP du 30.10.2013

La hausse des primes 2012/2013 a réduit la progression du revenu disponible de 0,1 point

Les primes de l'assurance-maladie de base ont augmenté de 1% en 2013.

L'indice des primes d'assurance-maladie (IPAM) a atteint cette année un niveau de 183,1 points (année de base 1999 = 100). Cette estimation correspond à l'évolution moyenne des primes de l'effectif global des assurés.

Les primes relevées par l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour les assurances complémentaires ont progressé de 1,6% en 2013 par rapport à l'année précédente. L'évolution conjuguée des primes des assurances-maladie obligatoire et complémentaire donne pour 2013 un IPAM total de 170,4 points (année de base 1999 = 100), ce qui correspond à une hausse des primes de 1,1% au total par rapport à l'année précédente.

L'influence de l'évolution des primes sur le revenu disponible

Les augmentations de primes grèvent le budget des ménages privés, tout comme celles des impôts ou d'autres cotisations d'assurance. Pour mesurer cette incidence, on se fonde sur le revenu disponible (salaires, intérêts, rentes, remboursements et réductions de primes des assurances et autres revenus), moins les transferts (par exemples: impôts, cotisations aux assurances sociales et aux autres assurances), donc au montant effectivement à disposition pour la consommation et l'épargne.

Selon les estimations de l'OFS, l'évolution des primes d'assurance-maladie a amputé de 0,1 point la progression potentielle du revenu disponible entre 2012 et 2013. Si les primes étaient restées stables, les ménages auraient pu disposer de cette différence pour leur consommation et leur épargne.

Source: Communiqué de presse OFS du 18.11.2013

Les Anglaises trouvent une solution pour leur assurance en responsabilité civile et professionnelle

Début novembre, deux séries de conférences se sont tenues à Blankenberge (Belgique) avec comme point commun la défense des droits de l'Homme à l'accouchement. La première était portée par la revue américaine «Midwifery Today» et la seconde, par le mouvement «Human rights for childbirth».

Lors d'une table ronde organisée à cette occasion, les sages-femmes britanniques de l'association Independent Midwives (IM) qui pratiquent l'accouchement à domicile ont présenté l'accord qu'elles viennent d'obtenir avec leur gouvernement sur leur problème d'assurance en responsabilité civile et professionnelle, qui se posait dans les mêmes termes qu'en France. Les textes ne sont pas encore tous votés et certains points demeurent confidentiels. Amanda Garside et Elke Heckel ont néanmoins détaillé le montage de leur propre fonds d'assurance, soit un pot commun dit «captif». Ce montage et son acceptation par le ministère de la Santé ont été possibles grâce à une mobilisation militante intense, mais surtout au travail fouillé et chiffré mené par l'association pour comparer les risques de la prise en charge obstétricale classique à ceux d'une sage-femme indépendante. «Nous avons analysé dix ans de condamnations en obstétrique en Angleterre, en différenciant les risques entre sages-femmes et obstétriciens, a souligné Amanda Garside, du conseil d'administration d'IM. Par exemple, concernant les risques liés aux médicaments, nous avons établi que les sages-femmes ont moins de litiges et que ces derniers sont moins coûteux que ceux des médecins, du fait d'un droit de prescription différent. Cette analyse a été menée pour chaque catégorie de risque, chiffres à l'appui.»

Source: Nour Richard-Guerroudj. Respecter les droits de l'Homme à l'accouchement, revue française «Profession Sage-femme», décembre 2013.